

#### NEXITY LE CHESNAY 34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY

Téléphone: 01.39.55.77.37

ADRESSE DE L'ASSOCIATION :
ASL GENERALE DU DOMAINE DU PARC 4 AVENUE JEAN DE LA BRUYERE
LE POINT PARC
78590 NOISY LE ROI

BAILLY, 10/04/2018

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Le mardi 10 avril 2018 à 20h00

Les membres de l'association ASL GENERALE DU DOMAINE DU PARC - A.S.L.G.D.P. se sont réunis en Assemblée Générale à l'adresse suivante :

47 BIS GRAND RUE 78870 BAILLY

Sur convocation individuelle qui leur a été faite par le gestionnaire par lettres recommandées avec accusés de réception ou contre émargement.

Total:	504	504	voix /	504	voix soit	100,00%
Absents:	191	191	voix /	504	voix soit	37,90%
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix soit	62,10%

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que 313 propriétaires sur 504 sont présents ou représentés et possèdent 313 voix sur 504 voix.

#### Etaient absents:

M. et Mme ABADIE Nicolas (1), Mme AIME Jeanne (1), M. et Mme ALLORY Jean-Jacques (1), M. et Mme AMIOT Jean-Pierre (1), M. et Mme ARMAND François (1), M. et Mme AUDAIS Jérôme (1), Mme AUDIBERTI Jeannine (1), M. et Mme BAILLIE Jean-Baptiste (1), M. et Mme BALLAN Laurent (1), M. et Mme BARBONNE Alain (1), M. et Mme BAUJARD (1), M. et Mme BELOUARD Jean-Marc (1), M. et Mme BEN HAMIDA Mounir (1), M. et Mme BENET Laurent (1), M. et Mme BERARD Olivier (1), M. et Mme BERTROU Jean (1), M. et Mme BESSON Jean-Louis (1), M. et Mme BEUROTTE Jean-François (1), Indivision BINET - ACHIR (1), M. et Mme BIZET Laurent (1), Mme BLANQUART Sylvie (1), M. et Mme BODEL Gérard (1), M. et Mme BOISRAME Michel (1), M. et Mme BOLLINGER Stéphane (1), M. et Mme BONNEFOND Thierry (1), M. BONSERGENT Jacques (1), M. et Mme BOROT Alain (1), Indivision BOUCHAREINC / BRISAC (1), M. et Mme BOULEY Nicolas (1), Mme BOURGES Michelle (1), Indivision BROQUET - THIRIONET (1), M. et Mme BRUGIERE Jérôme (1), Mme BRUSCHERA . (1), Indivision CAHA - KANDIS (1), M. et Mme CAMUS Alexandre (1), M. et Mme CARON Jean-François (1), M. et Mme CASINHAS (1), M. et Mme CHAFFANJON Jean-Marc (1), M. CHARTIER Gérard (1), Mme CHAVAGNAC Hortense (1), Indivision CHEIKEL - MOREL LELU (1), M. et Mme CLARKE DE DROMANTIN (1), M. et Mme COLIN Olivier (1), M. et Mme DA SILVA LOPES Luis (1), M. et Mme DALLIBERT Cédric (1), Indivision DALONGEVILLE / ESTIENNY (1), M. et Mme DARRAGON Philippe (1), M. et Mme DARTOIS (1), M. DE FRANCOIS Joel (1), M. DE POUGET DE NADAILLAC Guillem (1), Société DEMAGILIS (1), M. et Mme DONGRADI Gérard (1), M. et Mme DUPONT Michel (1), M. et Mme DUPRAT Jean-Louis (1), M. et Mme DUREL Jean-François (1), M. et Mme DUSSAIN Alexandre (1), M. DUTOIT Géraud (1), Indivision EBRAY - DEMATTE (1), M. et Mme ESSID Aben (1), Indivision ETESSE - CHAUVIN (1), M. et Mme ETUR Jacques (1), M. et Mme FINIEL (1), M. FONTAINE Jean-Louis (1), M. et Mme FORSTER Marc-André (1), M. et Mme FOUILLIART Pierre (1), M. et Mme FOURNIGAULT (1), M. et Mme FRAIGNEAU (1), M. FREUDENBERG Frédéric (1), M. et Mme FULLER Gabriel (1), M. et Mme GACHOD (1), M. et Mme GANSWINDT Harald (1), M. et Mme GARAND (1), M. et Mme GARDIOL Marc (1), Mme GAUMONT Josephe-Joelle (1), Mme GAUTHIER Christiane (1), M. et Mme GENCE (1), M. GERARDIN Bruno (1), M. et Mme GIBELIN Bruno (1), M. et Mme GILLE Christian (1), M. et Mme GOBERT Jean-Luc (1), M. et Mme GOUMAND Jean-Pierre (1), M. et Mme GRAVIER Eric (1), M. et Mme GUIBE Denis (1), M. et Mme GUILLEMAIN Matthieu (1), M. et Mme GURLIAT / SAADA (1), M. et Mme HANNON Frédéric (1), M. et Mme HASSAINE FREDERIC (1), M. et Mme HERANDE Jean-Marc (1), Indivision HERTAULT - DAL PO (1), M. et Mme JABEUR Christophe (1), M. et Mme JARRY Alain (1), M. et Mme JOYEUX André (1), M. et Mme JUTEAU Christian (1), M. et Mme KADDOUR (1), M. KALITYNSKI Frédéric (1), M. et Mme KAMALI (1), Indivision KERTOUBI - LAOUT (1), M. et Mme KHADIVI - DONBALI (1), Indivision LANGLET - SAURAT . (1), M. et Mme LARHER Tanguy (1), M. LATIMER Adrian (1), M. et Mme LAVOYE Emmanuel (1), M. et Mme LE DU Yves (1), M. et Mme LE STRAT Yves (1), M. et Mme LECLABART (1), Indivision LEFEBVRE - TRANTOUL (1), M. et Mme LEMIERE Samuel (1), M. et Mme LEON Jacques (1), M. et Mme LEON Olivier (1), Indivision LEROUX - BOCAGE Yann- Alexandra (1), M. et Mme LEROY Philippe (1), M. et Mme LEVREL Frédéric (1), M. et Mme LIEBAERT François (1), M. et Mme LOMBARDI Alain (1), Indivision LONG - COTTIN Hervé - Céline (1), Indivision LOTY - LEGRAND . (1), M. et Mme LUGINBUHL Patrick (1), M. et Mme LUSARDI Marc (1), M. et Mme MAILLANT Frédéric (1), M. MANGIN D'OUINCE Hervé (1), M. et Mme MANGINOT Stéphane (1), M. et Mme MANUEL Jean-Michel (1), Indivision MARECHAL - LEPROUST Pierre (1), Indivision MARQUOIS - MARZOUK . (1), M. et Mme MARTIAL Henry (1), M. MARTIN Arnaud (1), M. et Mme MARTIN Dominique (1), M. et Mme MICHEL Paul (1), M. MOISSONNIER Louis Christophe (1), M. et Mme MOLL Bernard (1), Mme MONNET Marie (1), M. et Mme MORCEL Jacques (1), M. et Mme MOULIN Michel (1), Indivision MULLER - DE JONGHE . (1), M. et Mme MUNARI Georges (1), M. et Mme NOUET Stanis (1), Mme



OBELLIANNE Severine (1), M. et Mme PAGET David (1), M. et Mme PARISE Didier (1), M. et Mme PARTINGTON David (1), Indivision PETILLAULT - BRIS (1), M. et Mme PETIT Bruno (1), M. et Mme PETIT Patrice (1), M. et Mme PETIT Bruno (1), M. et Mme PETIT Patrice (1), M. et Mme PETIT Patrice (1), M. et Mme PICHON Jacques-Emmanuel (1), M. et Mme PICEDLOUP Nicolas (1), M. et Mme PINTEAUX Emmanuel (1), M. et Mme POISSON Jacky (1), Indivision PORQUIET - FOREST . (1), M. et Mme POUSSET Paul-Louis (1), M. et Mme POYART Laurent (1), M. et Mme ROMEDENTE - LAGRANGE PAtrice (1), M. et Mme RODDE - SENTENAC . (1), M. et Mme ROGAT Martial (1), M. et Mme ROMAIN Christophe (1), M. et Mme ROMEDENNE - LAGRANGE Patrice (1), M. et Mme ROQUE Guillaume (1), M. et Mme ROUSSEAU Claude (1), Indivision RUCK - VANDORPE Stéphane (1), Mme SABOUREAU Valérie (1), M. et Mme SAMOUILHAN (1), M. et Mme SANDRES (1), M. et Mme SCHALCK Christophe (1), Mme SCHODEL Nicole (1), M. et Mme SERY Hervé (1), M. et Mme SHARMA Vihan (1), M. et Mme SONIGO (1), M. et Mme SPEZZAFERRI Fablo (1), M. et Mme STAS DE RICHELLE Denis (1), M. et Mme SUDRIEZ Franck (1), M. SUDRIEZ Franck (1), M. et Mme TILLY Yann (1), Indivision TISSIER - LEVAUX (1), M. et Mme TOILLON Georges (1), M. et Mme TOUR Laurent-Paul (1), M. et Mme VALEMBOIS Jean-Marie (1), M. et Mme WITT (1), Indivision ZERAH



## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n°1	Page 4
Désignation du Président	_
Résolution n°2	Page 4
Désignation des Scrutateurs	
Résolution n°3	Page 4
Désignation des Secrétaire et d'assistants	
Résolution n°4	Page 4
Rapport moral et d'activité 2017	
Résolution n°5	Page 5
Approbation des comptes de l'exercice 2017	
Résolution n°6	Page 5
Quitus au Syndicat de l'ASLGDP pour l'exercice 2017	
Résolution n°7	Page 5
Approbation des cotisations de tennis	
Résolution n°8	Page 6
Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 01/01/2018 au 31/12/2018	
Résolution n°9	Page 6
Approbation du budget d'investissement complémentaire pour l'élagage des arbres	
Résolution n°10	Page 6
Approbation du budget d'investissement pour l'évolution du site Internet de l'ASLGDP	
Résolution n°11	Page 6
Approbation du budget destiné à l'organisation de la fête du Parc courant juin 2018	
Résolution n°12	Page 7
Approbation du montant de la cotisation 2018	
Résolution n°13	Page 7
Désignation des membres	
Résolution n°14	Pane 8



Questions diverses (dont situation d'avancement sur dossier du Pylône Free)

## PROCÈS VERBAL

### **RESOLUTION N° 1: DESIGNATION DU PRESIDENT**

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

Est candidat:

M. PHRACHIAS

Vote sur la candidature de M. PHRACHIAS :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

### L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance M. PHRACHIAS.

## **RESOLUTION N° 2: DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

Sont candidats:

- Mme MORALES
- M. MEDARD

Vote sur la candidature de Mme MORALES :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

Vote sur la candidature de M. MEDARD :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

#### L'Assemblée Générale désigne comme Scrutateur(s): Mme MORALES, M. MEDARD

### RESOLUTION N° 3: DESIGNATION DES SECRETAIRE ET D'ASSISTANTS

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales



Mme LEREDDE

Vote sur la candidature de Mme LEREDDE :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions:	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

### L'Assemblée Générale désigne comme Secrétaire de séance Mme LEREDDE.

### POINT D'INFORMATION N° 4 : RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2017

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral du Président du Syndicat et l'approuve.

Les recettes de l'ASLGDP au 31/12/2017 sont issues de l'appel à cotisation annuelle (pour 90%) mais également des cotisations de tennis (accès à un badge) et des honoraires de mutation à l'occasion des ventes de maisons.

Au cours de l'année 2017, 14 maisons ont été vendues, générant une recette nette de 1 650,00 €.





Les recettes des cotisations de tennis représentent un total de 1 090,00 € TTC.

En résumé, l'année 2017 comprend les recettes suivantes :

- Les cotisations des propriétaires appelées : 58 464,00 € TTC.
- Les cotisations de tennis : 1 090,00 € TTC
- Les mutations : 1 650,00 € TTC.
- Les recettes diverses (soldes créditeurs soldés) : 668,00 € TTC
- Les intérêts bancaires : 477,22 € TTC.

Le total de ces recettes s'élèvent donc de 62 349,22 € TTC.

Les dettes des membres s'élèvent au 31/12/2017 à 8 089,83 €.

Les dépenses de l'exercice 2017 sont de : 51 182,06 € pour un budget s'élevant à 60 689,00 €. L'ASLGDP n'a réalisé aucune dépense en 2017 concernant l'embellissement de la zone de loisirs alors qu'un budget de 4 000,00 € avait été voté lors de l'Assemblée Générale du 29/06/2017.

Pour information, l'ASLGDP a entamé les démarches auprès de plusieurs prestataires pour l'étude d'aménagement végétal de la zone de loisirs. Les résultats seront communiqués courant 2018.

L'assemblée générale est informée qu'aucun copropriétaire ne s'oppose aux informations transmises dans le rapport moral.

### RESOLUTION N° 5: APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales



Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

#### RESOLUTION N° 6: QUITUS AU SYNDICAT DE L'ASLGDP POUR L'EXERCICE 2017

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes et pris connaissance des actes de gestion effectués au nom de l'ASLGDP par le Syndicat, lui donne quitus plein et entier pour la gestion arrêtée au 31/12/2017.

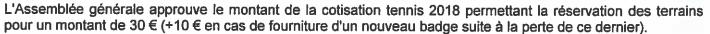
Vote sur la proposition :

313	313	voix /	504	voix
1	1	voix /	504	voix
flarc (1)				
0	0	voix /	504	voix
312	312	voix /	504	voix
	1 flarc (1) 0	1 1 flarc (1) 0 0	1 1 voix / flarc (1) 0 voix /	1 1 voix / 504  Marc (1) 0 0 voix / 504

Cette résolution est adoptée.

#### RESOLUTION N° 7: APPROBATION DES COTISATIONS DE TENNIS

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales



Les badges 2017 ne seront plus valables à partir du 1er mai 2018 ; passée cette date, ils seront enlevés des tableaux de réservation. Les retardataires pourront demander un rendez-vous par info@aslgdp.org en laissant leur numéro de téléphone.

Vote sur la proposition :

Total dan ia proposition :					
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix



## RESOLUTION N° 8: APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 01/01/2018 AU 31/12/2018



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour un montant 51 450,00 €.

A titre d'information, cela représente un coût arrondi à 102,00 € par maison qui ne sera pas le montant de la cotisation annuelle, elle sera votée en résolution 12.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

## RESOLUTION N° 9: APPROBATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE POUR L'ELAGAGE DES ARBRES



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale adopte le budget d'investissement complémentaire destiné à l'élagage d'arbres sur la zone de loisirs pour un montant 4 100 € (montant imputé sur le fonds de réserve).

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions:	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

## RESOLUTION N° 10 : APPROBATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR L'EVOLUTION DU SITE INTERNET DE L'ASLGDP



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale adopte le budget d'investissement destiné à l'évolution du site internet de l'ASLGDP pour un montant 1 500 € (montant imputé sur le fonds de réserve).

Pour mémoire, l'Assemblée Générale prévoit un budget travaux (investissements et entretiens), financés sur fond de réserves, de 8 100,00 € TTC dont

- -4100€ voté en résolution 9 pour l'élagage,
- -1500€ déjà appelé en 2017,
- -1000€ pour l'expertise déjà commandée grâce au montant minimum d'investissement sans vote en assemblée générale,
- -1500€ voté en résolution 10 pour l'évolution du site internet.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions:	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

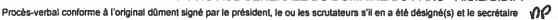
## RESOLUTION N° 11: APPROBATION DU BUDGET DESTINE A L'ORGANISATION DE LA FETE DU PARC COURANT JUIN 2018



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

La résolution est sans objet.

Pour information, l'objet de cette résolution étant considérée, par une part sensible des personnes présentes à





l'AGO, comme étant en dehors des attributions de l'ASLGDP. Le président de l'ASLGDP a donc décidé de ne pas procéder au vote de cette résolution, elle est abandonnée. Une communication ultérieure sera faite par courriel sur le sujet.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

#### RESOLUTION N° 12: APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2018

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant net de la cotisation 2018 à 80 € par maison appelé en une seule fois en avril 2018 (baisse de 32% par rapport à 2017).

L'Assemblée Générale indique la possibilité de remettre à l'ASLGDP un chèque pour le montant de la cotisation le soir même de l'Assemblée Générale.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

#### **RESOLUTION N° 13: DESIGNATION DES MEMBRES**

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales

L'ASL doit être composé de six personnes au moins pour être juridiquement constitué, conformément aux statuts.

#### Sont candidats:

- -Mme MORALES
- -Mme CHABOISSON
- -Mme MICHEL PAULSEN
- -Mme BERGER
- -M. PHRACHIAS
- -M. FAIVRE
- -M. VAN DER WERF
- -M. MEDARD

#### L'Assemblée Générale désigne :

- -Mme MORALES
- -Mme CHABOISSON
- -Mme MICHEL PAULSEN
- -Mme BERGER
- -M. PHRACHIAS
- -M. FAIVRE
- -M. VAN DER WERF
- -M. MEDARD

Vote sur la proposition : M. MEDARD

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix

Cette résolution est adoptée.

Vote sur la proposition : M. VAN DER WERF

Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix





Vote sur la proposition : M. l Présents et Représentés :	FAIVRE 313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	Ō	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix
·		-			
Cette résolution est adoptée.					
Vote sur la proposition : Mm	e BERGFR				
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	Ô	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix
Cette résolution est adoptée.					
Vote sur la proposition : Mm					
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix
Cette résolution est adoptée.					
Vote sur la proposition : Mm					
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	504	voix
Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	313	313	voix /	504	voix
Cette résolution est adoptée.					
Mark to the same of the same o					
Vote sur la proposition : Mm				504	
Présents et Représentés :	313	313	voix /	504	voix
Ont voté contre : Abstentions :	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	0 313	0 313	voix /	504 504	voix
Ont vote pour.	313	313	voix /	504	voix
Cette résolution est adoptée.					
Vote sur la proposition : M. F					
Présents et Représentés :	313	313	uniu I	504	بنشنب
Ont voté contre :	1	313 1	voix / voix /	504 504	voix
M. CHEVIGNON	•	•	VOIX /	504	voix
Abstentions:	0	0	voix /	504	voix
Ont voté pour :	312	312	voix /	504 504	voix
Cette résolution est adoptée.		- · <b>-</b>	- artes e		7017

# POINT D'INFORMATION N° 14 : QUESTIONS DIVERSES (DONT SITUATION D'AVANCEMENT SUR DOSSIER DU PYLONE FREE)



L'assemblée générale est informée en séance des points suivants :

Comité de Quartier : Dominique Meurisse fait un appel à candidature, 7 places sont vacantes au sein du comité de quartier du Parc : domeurisse@gmail.com

Le comité de quartier a vocation à traiter des sujets suivants : Signalisation horizontale, Etudes de circulation, Stationnement, Localisation et enfouissement des PAV, Réfection Place des Poètes, Place de la Forêt de Cruyes, Ecole Jules Vernes, Réfection Voirie et Trottoirs, Fêtes des voisins, Problèmes d'incivilité ( Place des

Poètes), Entretiens des espaces Verts communaux, Procédure d'alerte, Médiation sur des conflits de voisinage, Nouveau PLU, Commission sur les emplacement des antennes (nouveau)

AC2NB: L'AC2NB est une association fondée en 2013 dont l'objectif est : la lutte contre les nuisances, la préservation de la sécurité, la protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, la représentation et la défense des intérêts des habitants, d'agir par toute voie de droit, y compris par des actions en justice, à l'effet d'assurer la sécurité et la quiétude des habitants.

Le bureau de cette association a été récemment renouvelé, les anciens membres du bureau souhaitant mettre fin à leurs engagements pour donner une nouvelle impulsion aux actions de l'association.

Le nouveau bureau est composé de : Mme Magali PRADEL (Les Charmilles) Président, M. Régis DUVAL (Le Parc) Vice-Président, M. Luc MEDARD (Le Parc) Secrétaire, Mme POIZAT (Le Parc) Trésorière

Au-delà du combat contre les nuisances sonores liées à l'aérodrome de Saint-Cyr l'école, certains membres souhaitent s'engager pour atténuer les nuisances sonores liées à l'autoroute A13, d'autres souhaitent aider l'équipe municipale à trouver la meilleure répartition des antennes des différents opérateurs sur les communes de Noisy le roi et Bailly.

Dans un premier temps nous nous focaliserons pour trouver le meilleur compromis quant à la localisation, la hauteur et la couverture du futur pylône FREE.

Pour nous contacter : associationac2nb@gmail.com (adhésion à l'association 10€)

Point Antenne Free : Un exposé factuel est présenté par M. Christophe Van-Der-Werf et une séance de questions réponses a été menée avec la participation complémentaire de Mme Magali PRADEL, M. Dominique Meurisse et M. Patrick Phrachias.

L'ASLGDP soutient l'action de l'AC2NB et encourage les habitants du domaine du Parc à adhérer à cette association.

L'ASLGDP est très régulièrement en discussion avec les représentants des autres grands ensembles immobiliers voisins du Domaine, à savoir : Mme Pradel pour Les Charmilles et M. Farabolini pour Les Chênes. Mais aussi avec Dominique Meurisse (Référent du comité de quartier du Parc)

L'ensemble des actions de l'ASLGDP visent à promouvoir une discussion entre l'ensemble des organisations représentantes des habitants et la mairie, nous sommes convaincus que des échanges sur ce format seront de nature à aboutir au meilleur compromis possible concernant l'implémentation de cette antenne Free, aussi bien d'un point de vue esthétique que technique.

L'ensemble des représentants des ensembles immobiliers concernés ont lancé une demande de RDV auprès des élus afin de leur exposer factuellement les faits liés à l'implémentation actuelle de l'antenne Free et pour les sensibiliser sur le caractère disgracieux de ce projet d'implémentation et sur la portée très limitée de l'antenne. Il nous serait impossible de comprendre que TOUS les élus ne répondent pas favorablement à cet appel!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.



LE PRESIDENT

M. PHRACHIAS

LE SECRÉTAIRE

**Mme LEREDDE** 

LE(S) SCRUTATEUR(S)

**Mme MORALES** 

M. MEDARD

PROCÈS VERBAL CONFORME À L'ORIGINAL DUMENT SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT, LE OU LES SCRUTATEURS S'IL EN A ÉTÉ DÉSIGNÉ(S) ET LE SECRÉTAIRE.

Légende :

Résolution acceptée :

Résolution refusée :



Absence de candidat :



Vote sans objet :



Absence de participant au vote



Aucune voix exprimée :